

» l'un et l'autre il y a deux Villes et deux
 » Villages. Le nombre de leurs habitans
 » pris ensemble est à-peu-près de quatre
 » mille quatre cens familles.

» Au nord de *Casghar* sont les *Pourouths*
 » et quelques autres peuples semblables.
 » Entre les *Pourouths* et *Casghar* est la ville
 » d'*Arkoui*, et un Village. Le nombre de
 » leurs habitans ne va guères au-delà de
 » huit cens familles.

» Tout supputé, le nombre de familles
 » dépendantes de *Casghar* est de seize mille,
 » ce que j'ai évalué à cent mille bouches,
 » comme il est constaté par les registres pu-
 » blics que j'ai fait examiner. Quant à la
 » police et au gouvernement particulier de
 » ces Mahométans, je dirai à Votre Majesté
 » ce que j'ai trouvé d'établi parmi eux, et
 » je lui ferai part en même-temps des dis-
 » positions que j'ai cru devoir faire eu égard
 » aux circonstances. . . . ».

(Ici *Tchao-hoei* fait l'énumération des
 magistratures et des offices municipaux de
Casghar, et des personnes qu'il a nommées
 pour remplir tous ces postes au nom et sous
 l'autorité de l'Empereur). Il continue ainsi :

« Après avoir pourvu à tous les réglemens
 » nécessaires pour faire observer le bon or-
 » dre, j'ai examiné avec soin ce qui pouvait
 » revenir à Votre Majesté pour le tribut
 » annuel. J'ai trouvé que lorsque *Kaldan-*
 » *Tsereng* régnait sur ces Mahométans, le
 » tribut que ceux de *Casghar* étaient obligés
 » de lui payer, montait à 67000 *tenke*; que

» ce